

MERCREDI 31 MARS 2010



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Pierre Arnaud, premier adjoint ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Armelle Dénéreaz ; Jean Marie Dusuzeau ; Roland Fontana ; Caroline Lefèvre, Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Aurélie Monteil ; Guillaume Portugues ; Majo Raffin, quatrième adjointe ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Jean Laurent Macabet ayant donné procuration à Yves Tardieu ; Valéry Barbato ayant donné procuration à Roland Fontana ; Nadine Bernard.

Sandrine Blanc est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40.

I. PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU STADE PAR LA DÉLÉGATION DE L'ASSOCIATION LES RINGARDS

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FÉVRIER 2010

III. BUDGET 2010

- 1 – Budget de la commission communale d'action sociale
- 2 – Budget de la commune
- 3 – Taux des taxes
- 4 – Budget de l'assainissement
- 5 – Redevances d'assainissement
- 6 – Instauration d'une taxe de raccordement
- 7 – Remboursement anticipé d'un emprunt

IV. PROPOSITION D'EMBAUCHE AU SECRÉTARIAT D'UNE SECRÉTAIRE À MI-TEMPS

V. DEVIS POUR LA RÉPARATION DE L'HORLOGE

VI. DEVIS POUR LE DÉBROUSSAILLAGE

VII. DÉLIBÉRATION SUR L'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

VIII. RÉORGANISATION LIÉE AU MANQUE DE DISPONIBILITÉ D'UN ÉLU

- 1 – Délégués de la commune à la Copavo
- 2 – Organisation des services techniques
- 3 – Modification des indemnités

IX. PROCÈS EN APPEL POUR L'ARRÊTÉ SUR LES OGM

X. QUESTIONS DIVERSES

- 1 – Levée du droit de préemption urbain
- 2 – Délibération pour la régularisation du chemin des Estailades
- 3 – Taille des oliviers

I – PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU STADE PAR LA DÉLÉGATION DE L'ASSOCIATION LES RINGARDS

Le maire présente au conseil municipal JérémY Dieu, vice-président de l'association Les Ringards, qui vient défendre le projet de l'association. JérémY Dieu excuse l'absence de Martial Arnaud, président de l'association.

Il rappelle la renaissance de l'association des jeunes de Villedieu en janvier 2009 après des années de sommeil. Il fait le bilan de son action en 2009 : création d'un terrain de boules, réaménagement du terrain de football et organisation de la première Olympiade. Il précise les objectifs de cette journée qui étaient de rassembler toutes les associations et toutes les générations dans une journée de sports et de jeux.

JérémY Dieu présente ensuite le projet d'aménagement de l'espace de loisirs. L'association travaille depuis plusieurs mois sur ce projet pour faire des devis et trouver des subventions. L'association souhaite installer

des équipements pour les plus petits. Il y a déjà les courts de tennis, de pétanque et le skate park mais les jeunes de Villedieu pensent que pour les personnes qui viennent en famille, il manque des jeux pour les enfants. Ils voudraient que tout le monde puisse y venir et que tous les âges se mélangent.

Le projet proposé prévoit l'installation d'une maison en bois avec un toboggan, d'une balançoire et deux modules à ressorts.

Philippe de Moustier demande s'il est prévu que la zone de l'ancien terrain de volley soit gardée pour éventuellement remettre en place ce dernier. Jérémy Dieu répond que l'emplacement des modules n'est pas encore fixé. Jean Marie Dusuzeau demande si une enquête a été faite pour savoir si les parents des jeunes enfants étaient intéressés. Jérémy Dieu répond que ce n'est pas le cas mais qu'il pense que le besoin est réel. Aurélie Monteil intervient pour souligner qu'en tant que jeune maman fréquentant des aires de jeux elle pense que celle-ci rendra service aux familles. Jérémy Dieu souligne la volonté de créer un lieu de rencontre entre tous et pas seulement pour les jeunes qui font du skate.

Le maire demande combien coûteront les contrôles de sécurité obligatoire. Aurélie Monteil, membre de l'association précise qu'elle a négocié un contrat pour un montant d'environ 300 € par an.

Après avoir vérifié qu'il n'y a plus de questions, le maire remercie Jérémy Dieu de sa présentation. Les conseillers municipaux discutent du coût et de l'intérêt du projet. Le maire rappelle la demande de l'association Les Ringards : l'autorisation d'installer les modules prévus selon un plan qui reste à établir en commun et une subvention de la commune de 4 870 € pour compléter le budget après les subventions obtenues auprès d'autres partenaires.

Le tennis club a versé 1 000 € l'an dernier que la commune a encaissé et reversera à l'association.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'installation	12 970 €
Plan de financement	
Les Ringards	1 000 €
Conseil régional	2 000 €
Conseil général	3 100 €
Tennis club	2 000 €
Commune	4 870 €

À la demande du maire, le conseil passe au vote, le projet est approuvé par 13 voix pour et une abstention. La subvention demandée est accordée.

II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FÉVRIER 2010

Le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 février 2010. Les termes en sont approuvés à l'unanimité.

III – BUDGET 2010

En préalable, le maire remercie les élus qui ont participé aux réunions préparatoires, en commission des finances et pour la réunion de cette commission élargie à la totalité du conseil.

1 – Budget de la commission communale d'action sociale

Le maire indique que le budget de 2 721 euros n'est pas affecté à des actions prévisionnelles identifiées. Il est dépensé en fonction des situations rendant nécessaire une aide sociale.

Le budget de la C.C.A.S. est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget de la commune

Le maire explique que tous les postes de dépenses ont été vus à la baisse cette année en raison de la conjoncture financière dans laquelle se trouve la commune. Les dotations de l'État diminuent et il faut faire face à un fort endettement cumulé les années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement prévoient aussi le remboursement de 44 525 euros d'intérêts sur emprunt. Les recettes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes (270 000 €), les dotations des diverses collectivités (État, région et département : 122 538 €) et la perception de loyers (58 500 €).

La balance des dépenses et recettes de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 630 255 €.

Au titre de la section « investissement », le maire signale que le remboursement des emprunts et dettes assimilées est prévu à hauteur de 34 231 euros.

Les sommes affectées à chaque opération prévues en 2010 sont les suivantes :

- éclairage public : 5 500 euros,
- matériel informatique pour la mairie : 1 500 euros,
- équipement de la maison Garcia : 12 000 euros,
- panneaux de signalisation : 2 000 euros,
- aménagement de l'aire de loisir du stade : 7 000 euros,
- équipement groupe scolaire : 3 000 euros,
- voirie : 30 000 euros,
- parc de stationnement de la maison Garcia : 19 000 euros,
- maison Pythoud : 70 000 euros,
- aménagement du nouveau cimetière : 50 000 euros,
- étude d'urbanisme : 57 000 euros,
- restauration des sources : 6 500 euros,
- bornes à incendie : 5 000 euros,
- éclairage aire de loisirs et tennis : 7 000 euros,
- achat camion : 21 000 euros,
- révision du PLU : 15 000 euros,
- végétalisation des espaces publics : 15 000 euros,
- chaudière de l'école : 25 000 euros,
- restauration de l'horloge du beffroi : 4 000 euros,
- réseau d'eau pluviale : 20 432 euros.

En conclusion, la balance globale des budgets de fonctionnement et d'investissement est de 1 222 232 euros.

Le budget présenté est approuvé à l'unanimité.

3 – Taux des taxes

Le maire expose le travail de la commission des finances qui en a déduit que pour pouvoir rembourser les emprunts et continuer à réaliser quelques investissements nécessaires il convient d'augmenter les impôts fortement. Selon les hypothèses de la commission, une augmentation comprise entre 20 et 30 % serait nécessaire pour pouvoir rembourser la dette et réaliser des investissements nécessitant environ 40 000 € de fond propre. La commission propose d'augmenter cette année le taux des trois taxes de 10 % et de faire le point en fin d'année. Le maire propose de porter les différentes taxes aux taux suivants :

Taxe d'habitation : de 8,15 % à 8,97 % (moyenne départementale 14,97 %, moyenne nationale 14,40 %),

Taxe foncière sur les propriétés bâties : de 13,77 % à 15,15 % (moyenne départementale 21,73 %, moyenne nationale 21,73 %),

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : de 42,64 % à 46,90 % (moyenne départementale 47,50 %, moyenne nationale 51,83 %),

L'augmentation des taux avait été de 2,25 % en 2009.

L'augmentation des taux proposée est adoptée à l'unanimité.

Le maire rappelle que si cette augmentation est importante elle ne représente pour les finances de la commune qu'une augmentation de 22 000 € de ses ressources ce qui représente des investissements somme toute limités.

4 - Budget de l'assainissement

Les dépenses d'exploitation comprennent le coût prévisionnel de l'entretien et du fonctionnement de la station (4 135 €), les charges de personnel (585 €), le remboursement d'intérêts sur emprunt (22 017 €), l'amortissement (26 251 €) et le déficit reporté de 2009 (12 513 €). Les recettes d'exploitation de l'assainissement s'élèveront à 65 501 euros.

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées du remboursement de l'emprunt (246 000 €) et d'une opération pour l'entretien du réseau d'égouts (7 000 €). Compte tenu d'un solde positif d'exécution d'investissement de 223 852 €, le total des recettes d'investissement du budget d'assainissement s'élève à 326 096 €. Ce décalage est dû au fait que les subventions n'ont pas été encaissées en totalité en 2009.

Le budget présenté est approuvé à l'unanimité.

5 - Redevances d'assainissement

Le maire expose le travail de la commission des finances. L'équilibre du budget de l'assainissement est obligatoire. Compte tenu des charges, particulièrement financières, qui pèsent sur ce budget, les redevances votées en 2008 s'avèrent insuffisantes. Il propose une augmentation de la redevance fixe et de la redevance variable de 50 % de manière à équilibrer le budget. Le montant de ces redevances passerait ainsi de 52 € à 84 € s'agissant de la part fixe et de 0,40 € le m³ à 0,60 € le m³ s'agissant de la part variable.

Après discussion, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Le maire souligne que le fonctionnement du budget de l'assainissement n'est pas encore totalement stable, tant dans sa partie « exploitation » que dans sa partie « investissement » compte tenu de la nouveauté de la station. La commission des finances devra faire le point en fin d'année. Par ailleurs, depuis 10 ans et l'étude réalisée sur l'état des réseaux par la société Burgeap, aucun des travaux nécessaires n'a été entrepris et il peut y avoir des charges nouvelles sur le réseau ancien.

6 - Taxe de raccordement

Le maire rappelle une décision du conseil prise en 2008 instaurant une taxe de raccordement au réseau des nouvelles maisons. Basée sur la SHON des constructions, il est apparu qu'elle ne pourrait peut-être pas facilement être appliquée. Il propose d'instaurer une taxe de raccordement au réseau d'un montant de 900 €. Jean Marie Dusuzeau fait remarquer que cette taxe peut être un peu lourde pour certains foyers et ne sera pas nécessairement une ressource significative pour le budget de l'assainissement. Il s'interroge sur son réel intérêt.

Après discussion, la proposition est acceptée par 13 voix pour et une abstention (Jean Marie Dusuzeau).

7 - Remboursement anticipé d'emprunt

La commune a une échéance importante en 2011 avec le remboursement d'un emprunt de 240 000 € sur le budget de l'assainissement. Toutes les subventions ayant été perçues concernant l'assainissement, la commune a les fonds qui lui permettraient d'anticiper en tout ou en partie cette échéance. Ce remboursement anticipé, qui ne peut intervenir avant le 1^{er} août, permettrait de diminuer un petit peu les charges d'intérêt entre août 2010 et avril 2011. Le maire souligne qu'il convient avant de décider de vérifier l'impact sur le fond de roulement de la commune de cette décision.

Le conseil donne son accord de principe pour ce remboursement anticipé et demande à la commission des finances d'en fixer les modalités : montant remboursé, rééchelonnement...

IV - PROPOSITION D'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE À MI-TEMPS

Depuis l'absence de Gisèle Manent pour cause de maladie, le fonctionnement du secrétariat est compliqué. Caroline Delsenne, mise à disposition par la Copavo, est parfois appelée dans d'autres communes et il faut faire face à des dossiers mal suivis, souvent depuis des années. Certains élus sont amenés à effectuer des tâches de secrétariat, la question d'une embauche se pose. Par ailleurs, Caroline Delsenne a donné des preuves de sa compétence et de sa volonté lors de sa présence au secrétariat en remplacement.

Le maire rappelle les discussions qui ont déjà eu lieu et les documents d'explication qu'il a déjà donnés au conseil depuis le mois de novembre.

Il rappelle que cette embauche ne peut pas se faire à plein temps compte tenu de notre situation financière. D'autre part, Caroline Delsenne ne peut s'engager auprès de la commune pour seulement un mi-temps. Le maire rappelle les possibilités évoquées pour trouver une solution à ce problème : embauche à mi-temps par une autre commune, demande à la Copavo, accord avec La Poste.

Il indique au conseil que la Copavo accepte le principe d'une mise à disposition par la commune. Dans cette organisation, Caroline Delsenne serait employée par la commune de Villedieu et mise à disposition pour 15 h à la Copavo où elle continuerait ses tâches d'assistance administrative aux communes. Son emploi du temps hebdomadaire serait donc variable puisque dépendant des besoins de remplacement des autres communes. Le maire rappelle qu'à cet égard il y a lieu de remercier les maires des autres communes qui ont accepté la longue mise à disposition de Caroline Delsenne au détriment de leurs besoins de remplacement et la Copavo qui a toujours réagi favorablement et avec souplesse aux multiples changements dans nos besoins et dans nos demandes. En accord avec la Copavo, Caroline Delsenne sera toujours à Villedieu le vendredi. Les autres jours, cela dépendrait des besoins en remplacement des autres communes. Caroline Delsenne est d'accord avec cette organisation.

Le maire rappelle également les besoins identifiés qui justifient une telle embauche :

- améliorer ce qui ne peut pas être fait correctement faute de temps : classement et archivage, suivi de dossiers demandant de multiples relances (par exemple, le classement des chemins, le suivi des contentieux, les dossiers sociaux, les relations avec les entreprises...), gestion et suivi du personnel, etc. ;
- pérenniser une organisation nouvelle : suivi des réunions d'adjoints, participation du secrétariat au conseil municipal, rédaction de compte rendu, suivi du travail des commissions, etc. ;
- assumer de nouvelles tâches : gestion et location de la salle polyvalente, mise à jour du site internet, aide à la rédaction et à la mise en page du bulletin municipal, mise en place d'un tableau de bord, etc.

Il rappelle qu'il assume lui même de nombreuses tâches de cette nature en rédigeant des documents finalisés (courrier, compte rendu, analyse financière) et en travaillant presque seul sur le bulletin municipal. Il indique qu'il ne peut pas continuer à ce rythme et que ces tâches l'accaparent quelquefois au détriment d'autres. Il remercie Sandrine Blanc qui prend également une part au travail de secrétariat.

Le maire rappelle également les éléments financiers de la décision. Le coût total de l'embauche (charges et primes comprises) est un peu inférieur à 30 000 €. Le remboursement de la Copavo serait donc un peu inférieur à 13 000 €. La commune bénéficie de deux « ressources » nouvelles en 2010 liées au coût du personnel : les indemnités versées à Michel Muller (1 300 €) et les sommes perçues pour le tutorat d'un employé municipal (6 300 €). Le coût net serait donc de l'ordre de 9 000 €. L'embauche pourrait permettre également d'économiser une partie des 4 000 € que la commune verse à l'organisme gestionnaire des logements communaux et qui ne nous donne pas satisfaction.

Philippe de Moustier, Aurélie Monteil et Armelle Dénéreaz demandent que la réflexion sur cette embauche s'accompagne d'une réflexion sur le travail du secrétariat et son efficacité. Philippe de Moustier souligne la nécessité également pour les élus de revoir la forme de leur travail et de définir clairement la répartition des

tâches. Il exige une réunion interne du conseil municipal avant toute embauche. Le maire indique au conseil qu'il a déjà organisé une réunion avec les deux secrétaires pour réfléchir à l'organisation du secrétariat en cas d'embauche (horaires, répartition prioritaire des dossiers, etc.). Aurélie Monteil suggère que si l'embauche se fait, il serait utile que le secrétariat soit un peu plus ouvert au public. Dans la mesure où les deux secrétaires seraient présentes le vendredi, l'ouverture au public pourrait être étendue au vendredi matin.

Le maire indique que de nombreuses discussions ont déjà eu lieu mais qu'une réunion spéciale peut-être organisée. Sandrine Blanc et Guillaume Portugues s'étonnent d'un tel report de la décision dans la mesure où tout le monde a les éléments depuis longtemps et qu'un assentiment large semble manifeste.

Le conseil municipal s'accorde pour une réunion de travail où tous les conseillers devront être présents pour « revisiter » son fonctionnement et celui du secrétariat. Cette réunion est fixée au jeudi 22 avril.

V - DEVIS POUR LA RÉPARATION DE L'HORLOGE

Pierre Arnaud présente le projet de réparation de l'horloge qu'il a demandé à la société Poitevin d'un montant de 2 979 € HT. Il explique que le travail consiste à électrifier l'horloge. Il conviendra de poser différents matériels, raccordements, essais, réglages, programmation du tableau de commande et la mise en service.

Jean Marie Dusuzeau présente le projet de réparation de l'horloge qu'il a demandé à l'atelier d'horlogerie ancienne pour un montant de 2 633,78 € HT. Il explique que le travail consiste au démontage complet du mouvement sur place, du nettoyage de ce dernier, de la reprise des jeux d'axes et de polissage des pivots, du remontage et essai en atelier, et du remontage du mouvement.

Le maire met au vote les deux propositions : 1 voix pour la société Poitevin, 14 voix pour l'atelier d'horlogerie ancienne.

VI - DEVIS POUR LE DÉBROUSSAILLAGE

Comme les années précédentes, des devis pour le débroussaillage ont été demandés par Jean Laurent Macabet. Après examen, c'est le devis de la SARL Maurice Aubert qui est le moins cher, pour 2 835 € HT soit 3 390,66 € TTC.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis présenté.

VII - DÉLIBÉRATION SUR L'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE DES JEUNES AGRICULTEURS

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 novembre 2002 ayant pour objet l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des jeunes agriculteurs installés à compter du 1^{er} janvier 2003. Cette exonération s'applique sur les parcelles exploitées, pendant cinq ans à compter de l'installation des agriculteurs de moins de 35 ans. Il demande au conseil de bien vouloir délibérer afin de reconduire cette mesure à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la reconduction de cette exonération.

VIII - RÉORGANISATION LIÉE AU MANQUE DE DISPONIBILITÉ D'UN ÉLU

1 - Délégués de la commune à la Copavo

Valéry Barbato, délégué communautaire représentant la commune à la Copavo, a changé d'emploi depuis quelques mois ce qui le rend indisponible pour assumer ses responsabilités. Le maire explique qu'il convient de désigner un nouveau délégué et de redéfinir les commissions auxquelles doivent siéger les nouveaux délégués. Guillaume Portugues se porte volontaire pour remplacer Valéry Barbato en tant que délégué titulaire et Pierre Arnaud se porte volontaire pour être élu délégué suppléant. Les délégués de la commune à la Copavo et les commissions auxquelles ils participent sont désormais :

Nom Prénom	Commissions
TARDIEU Yves	Évaluation des charges, Aménagement de l'espace, Communication et NTIC, Petite enfance
de MOUSTIER Philippe	Finances, Développement économique
PORTUGUES Guillaume	Environnement, Électrification rurale
ARNAUD Pierre	Services urbains
SAC Olivier	Culture
RAFFIN Majo	Conseil d'exploitation de l'office de tourisme

2 - Organisation des services techniques

Valéry Barbato était également responsable des services techniques de la commune, du fait de son indisponibilité, Guillaume Portugues le remplace.

3 - Modification des indemnités des élus

Le maire précise que Valéry Barbato percevait une indemnité de 102 € par mois qu'il conviendrait de transférer à Guillaume Portugues.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les changements énoncés. Le maire rappelle que Valéry Barbato s'est très fortement impliqué dans les 18 premiers mois du mandat. Son manque de disponibilité actuel, il est très souvent absent de Villedieu, l'empêche d'être présent à de nombreuses réunions. Il pense pouvoir dans quelques mois être un peu plus présent. Il reste membre des différentes commissions du village auxquelles il participait.

IX - PROCÈS EN APPEL POUR L'ARRÊTÉ INTERDISANT LES OGM SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Suite au jugement du 22 janvier 2010 dans lequel le Tribunal administratif de Nîmes a prononcé l'annulation de l'arrêté municipal en date du 11 juin 2009 par lequel la culture d'O.G.M. a été interdite sur le territoire de la commune, Maître Burtez - Doucede, avocat qui a défendu la commune contre le Préfet de Vaucluse dans cette affaire, souhaite savoir si nous allons poursuivre la procédure ou pas. Il précise que l'état de la jurisprudence n'a toujours pas varié sur la question des pouvoirs du maire en matière d'O.G.M. bien qu'une évolution lui apparaisse inéluctable, notamment dans le cas d'interdiction d'O.G.M. dans les cantines municipales. Le maire demande au conseil de se prononcer sur le fait de poursuivre ou non la procédure.

Le conseil municipal décide à 11 voix contre 3 abstentions de ne pas faire appel.

X - QUESTIONS DIVERSES

1 - Levée du droit de préemption urbain

Maison de Mme Charles, rue des Sources.

2 - Délibération pour la régularisation du tracé du chemin des Estailades

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 août 2002, à la suite de l'enquête publique réalisée en 2001, concernant le classement dans la voirie communale du chemin des Estailades. Ce dossier ancien doit être régularisé afin de pouvoir faire les travaux de voirie qui deviennent urgents. Une nouvelle délibération est nécessaire précisant les numéros de parcelle qui ont été créés pour l'occasion afin d'établir les actes notariés.

Sont cédées à la commune les parcelles suivantes :

- C 505 et C 508 appartenant à M. BLANC Vincent ;
- C 526 et C 529 appartenant à M. BOULARD Jean-François ;
- C 510, C 513, C 514, C 518, C 520 et C 531 appartenant à M. REMUZAN Hervé ;
- C 523 appartenant à M. FABRE Emmanuel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette régularisation.

3 - Taille des oliviers

Les oliviers ayant été taillés l'année dernière il n'est pas utile de le faire cette année. Il faudra néanmoins mettre un peu d'engrais, Pierre Arnaud s'en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 avril à 20 heures 30.